

Le 04 août 2020

A Perrignier, le service Eau et Assainissement suspend l'accueil physique du public

Plusieurs agents du service de l'eau et de l'assainissement ont été dépistés positifs à la COVID 19. Une campagne de dépistage de l'ensemble du personnel du service est en cours. En attendant les résultats de cette opération, et pas mesure de précaution, l'accueil du public sur le site concerné est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

L'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées restent assurés normalement et les équipes intercommunales sont à votre disposition selon l'organisation suivante :

Pour l'eau potable :

- à **Thonon-les-Bains (rue de la Libération)** : accueil physique sur rendez-vous uniquement au 04 50 70 69 45 pour les habitants de Thonon-les-Bains, Le Lyaud, Anthy-sur-Léman et une partie de la commune d'Allinges.
- à **Perrignier (rue des entreprises)** : Maintien d'une permanence téléphonique au 04 50 72 40 26 pour tous les autres habitants.

Pour l'assainissement :

- à Perrignier (place de la mairie) : accueil physique sans rendez-vous
-

Rappel des conditions d'accueil du public au sein des autres structures intercommunales :

Accueil général :

- à Ballaison (Domaine de Thénières) : sans rendez-vous
- à Perrignier (81, place de la mairie) : sans rendez-vous

Déchetteries intercommunales

- **Les quatre déchetteries** (Allinges, Bons-en-Chablais, Douvaine, Sciez) sont accessibles sans rendez-vous aux jours et horaires habituels d'ouverture

Service Transports scolaires

- à Ballaison (Domaine de Thénières) : sur rendez-vous uniquement sur www.thononagglo.fr

Bureau Information Jeunesse :

- à Thonon-les-Bains (av. Saint-François-de-Sales), Douvaine (avenue du stade) et Bons-en-Chablais (Le Méli-Mélo - av. de la Gare) : sans rendez-vous

L'équipe du BIJ est également à votre écoute lors de sa permanence téléphonique, du lundi au vendredi (9h-12h / 13h30/17h) au 04 50 26 22 23.

Antenne de Justice et du Droit

- à Thonon-les-Bains (chemin de Morcy) : sur rendez-vous au 04 50 17 04 82

Application stricte des mesures barrières

Au sein des locaux de Thonon Agglomération, le port du masque est obligatoire. Par ailleurs, les usagers sont invités à se laver les mains avec le gel hydroalcoolique mis à leur disposition à l'entrée de chaque site et à apporter leur propre matériel (stylo, papier...)

Pour limiter le nombre de personnes présentes en même temps au sein des locaux ou équipements, leur accès peut être régulé par les agents intercommunaux. Pour les sites accueillant le public sans rendez-vous, quelques minutes d'attente pourront par conséquent être nécessaires.

Des contacts à distance toujours possibles !

A l'image des dispositions prises depuis le début de la crise sanitaire, les équipes de Thonon Agglomération continuent

de faire le maximum pour répondre, à distance, aux besoins et interrogations des usagers. L'accueil téléphonique est assuré, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au 04 50 31 25 00.

Il est également possible de contacter les services intercommunaux sur accueil@thononagglo.fr et de suivre l'actualité de l'agglomération sur www.thononagglo.fr ou sur Facebook (@bij.thononagglo).

CONTACT PRESSE : Cédric JOLY

Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | communication@thononagglo.fr